

BLE D'HIVER

* **Stade** : Grain pâteux.

* **Maladies** :

La rouille brune est observée sur F1, dans les deux parcelles de LG Absalon suivies par la Chambre d'agriculture du Jura, à Saint-Lothain et Annoire. Même si le nombre de pustules ou le pourcentage de feuilles touchées est faible, cette variété qui est classée comme assez tolérante semble devenir de plus en plus sensible à la rouille brune depuis au moins deux ans.

On peut observer dans les parcelles des pieds avec les épis tout blancs et les tiges et les feuilles sèches. À Annoire dans la variété UNIK, on en trouve, c'est du piétin-échaudage (racines noires).



Épis blancs + racine noire = piétin échaudage

Sur cette même variété, on peut trouver aussi mais exceptionnellement de la fusariose (épi orangé).



Épi fusarié

TOURNESOL

* **Stade** : Bouton étoilé de 2 à 7 cm pour les semis de début avril.

MAÏS

* **Stade** : 10 à 14 feuilles pour les semis d'avril.

* **Pyrale** : Le piégeage de pyrale à l'aide de phéromone a débuté avec une seule capture à Vincelles lors de la deuxième quinzaine de mai. Depuis plus rien dans les huit parcelles suivies par la Chambre d'agriculture du Jura jusqu'à la semaine dernière. On relève trois nouvelles captures pour la semaine écoulée, à Vincelles de nouveau mais aussi à Arlay et Belmont. Une ponte fraîche a aussi été trouvée à Annoire bien que l'on n'ait jamais capturé de pyrale dans le piège installé dans cette parcelle.



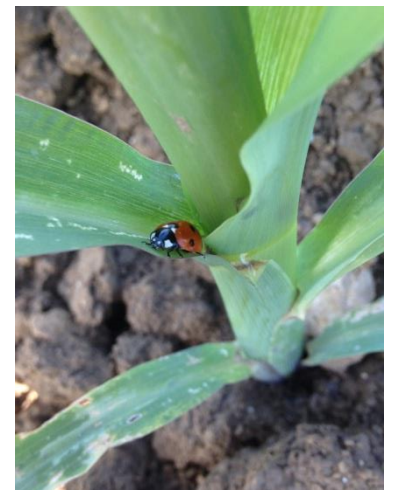
Pyrale et sa ponte

Faut-il traiter les maïs contre la pyrale ? Les années passent et il est toujours aussi difficile de répondre à cette question. Depuis quelques années, on ne trouve plus de parcelles de maïs fortement impactées par les larves de pyrale. Au pire, c'est 10 à 15 % de pieds touchés avec moins de 0,2 larve par pied. Globalement, le seuil de nuisibilité (1 larve par plante) n'est pas atteint.

Logiquement, beaucoup ne traitent plus les parcelles destinées au maïs ensilage. Pour le maïs grain, c'est tout de même plus risqué et la qualité sanitaire doit être prise en considération (mycotoxines). La prise de décision en fonction du nombre de pieds de maïs porteurs de ponte de pyrale est une possibilité. Sans la remettre en cause, nous la réservons à des experts en la matière.

Au final, traiter les surfaces de maïs destinées au grain et faire l'impasse sur celles destinées au maïs ensilage est probablement le meilleur compromis. Attention, si votre parcelle de maïs est implantée à proximité d'une parcelle récoltée l'année dernière en maïs et bien touchée par la pyrale, il est préférable de traiter d'autant plus que la parcelle n'a pas été labourée.

Concernant la lutte chimique, il n'y a rien de nouveau à propos des produits. Mais l'on observe la présence significative de pucerons, notamment *Sitobion Avenae* (aptères et ailés), même si l'on est très éloigné du seuil d'intervention. On constate aussi une faune auxiliaire importante comme les coccinelles et larves de coccinelles qu'il faut absolument préserver pour qu'elle puisse faire son travail. En conséquence, utilisez du CORAGEN à une dose comprise entre 0,1 et 0,125 l/ha et évitez tout insecticide liquide de la famille des pyrèthrinoides (Cythrine Max, Ducat, Karate Zeon, ...). Vous pouvez aussi utiliser un insecticide sous forme micro granulé tel que le Sherpa 2 GC à la dose de 15 kg/ha sous réserve de pouvoir disposer d'un matériel adapté. Dans tous les cas de figure, laissez une bande égale à la longueur de la parcelle sur une largeur de rampe (ou 1/2) non traitée pour juger de l'intérêt ou non de votre traitement.



La date de traitement optimale pour la lutte chimique se situera probablement à partir de la semaine prochaine. Ne pas intervenir cette semaine si vous voulez traiter la pyrale, il est encore trop tôt. Voir BSV.

SOJA

* **Stade** : 2 à 3 feuilles trifoliées pour les semis d'avril à début mai.

* **Fertilisation** : 100 % des pieds de nos parcelles suivies présentent des nodosités. N'oubliez pas de vérifier leur présence. L'apport d'azote ne doit être envisagé que si au moins 30 % des plantes ne présentent pas de nodosités et que l'ensemble de la végétation présente un aspect vert pâle à jaunâtre avant l'entrée en floraison.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.